

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 900

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 63 BIS A

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« de son »,

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.